



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du jeudi 29 novembre 2018 à 20 heures 30
Salle du conseil de la mairie

Présents: André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGES, Nadia GARRIGUE, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER, Michel GARNERO

Absents excusés: Jean-Luc LIEUBRAY

Procuration: Sandrine NOIRET à Virginie JARDEL

Secrétaire de séance : Virginie JARDEL

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal 9 novembre 2018

► Approuvé à l'unanimité.

2-Autorisation de liquider et mandater les dépenses d investissement avant le vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019:

budget principal

Chapitre - opération - Libellé	Crédits ouverts en 2018 (€) (BP+DM + RAR 2017)	Montant autorisé avant le vote du BP 2019 (€)
OPERATION 101	2 528.00	632.00
21318-101 autres bâtiments publics / Espace multi-services	2 528.00	632.00
OPERATION 3001	4 565.00	1 141.25
2313-3001 Constructions / Théâtre de verdure	4 565.00	1 141.25
OPERATION 301	43 578.00	10 894.50
21578-301 autre matériel et outillage / Voirie	10 000.00	2 500.00
2315-301 Install.matériel et outillage / Voirie	33 578.00	8 394.50
OPERATION 4001	4 405.00	1 101.25
2188-4001 Install.matériel et outillage / brigade de gendarmerie	4 405.00	1 101.25
OPERATION 6001	2 500.00	625.00
2318 - 6001 registres état civil	2 500.00	625.00
OPERATION 702	35 000.00	8 750.00
2313 - 702 Château intervention archéologique	35 000.00	8 750.00
OPERATION 703	6 000.00	1 500.00
2313 - 703 square Pierre Arpaillage	6 000.00	1 500.00
OPERATION 901	18 860.00	4 715.00
21318 – 901 autres bâtiments publics / Eglise	15 000.00	3 750.00
21758 – 901 autres installations, matériel et outillage / Eglise	3 860.00	965.00
OPERATION 8001	5 000.00	1 250.00
2111-8001 terrains nus / Achat terrain	5 000.00	1 250.00
OPERATION NON AFFECTEE	30 000.00	7 500.00
2313 - constructions - (crédits non affectés)	30 000.00	7 500.00
TOTAL	152 436.00	38 109.00

Budget annexe de l'assainissement :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2018 (BP+DM + RAR 2017) en €	Montant autorisé avant le vote du BP 2019 en €
2313- Constructions	21 515.00 €	5 378.75€

3-Attribution de compensation de la communauté de communes du Pays de Fénelon: rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 8 novembre 2018.

Le maire présente au conseil municipal le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 8 novembre 2018. Après approbation par les communes membres, le conseil communautaire fixera le montant des attributions de compensation pour chaque commune.

► le conseil municipal prend acte du rapport

3-Gestion du personnel:

délibération autorisation saisine comité technique quotas avancements grade de 2019

Des avancements de grade sont possibles pour certains agents qui remplissent les conditions prévues au statut:

●3 adjoints techniques territoriaux:

avancement possible au grade d'adjoint technique principal de 2e classe avec examen professionnel,

●2 adjoints administratifs territoriaux principal de 2e classe : avancement possible au grade d' adjoint administratif principal de 1e classe.

► le conseil municipal décide de saisir le comité technique paritaire du centre de gestion pour valider les ratios déterminés à 100% pour les nominations afin que les agents évoluent s'ils remplissent les conditions.

suppression des postes d'adjoint administratif, d'adjoint technique et d'attaché

Suite à la délibération du 12 septembre 2018, le comité technique paritaire a été saisi pour avis sur la suppression de poste des agents partis à la retraite et a rendu un avis favorable en date du 15 novembre 2018: suppression des postes d'adjoint administratif territorial (32/35e), d'adjoint technique territorial (35/35e) et d' attaché territorial (29/35e).

4-Projet de multiple rural: modification du plan de financement prévisionnel

suite une réunion de travail du 20 novembre 2018, une demande de révision du coût du projet a été faite. Le plan de financement prévisionnel est modifié et remplacé:

Coût opération

Acquisition immeuble (ancienne boucherie)	102 600.00 euros TTC
Travaux HT	410 000.00 euros
Frais d'ingénierie HT	59 675.00 euros

Total opération 572 275.00 euros HT

Plan de financement prévisionnel

Etat / DETR 2019 - 35% (30% + 5% ZRR) (DETR/ travaux)	143 500.00 euros
Région	40 000.00 euros
Département - 25% (financement appelant fongibilité à répartir entre CPC et CPT)	143 068.00 euros
Commune (emprunt + fonds propres)	245 707.00 euros

Total opération 572 275.00 euros HT

5-Décisions modificatives budgets principal et annexes

Budget principal - DM n°3

Désignation	Dépenses €	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Investissement		
D-2313 Constructions	1 100.00	
D-2313-Opération 703 square Arpaillage		1 000.00
D-1641 Emprunts		100.00
Total investissement	1 100.00	1 100.00

Désignation	Dépenses €	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Investissement		
D-2315 install. matériel et outillages techniques	16 142.00	
D-2315-Opération 201801 commerce Epicerie		16 142.00
Total investissement	16 142.00	16 142.00

6-Cimetière: récupération de tombes

Manque de place pour répondre aux demandes d'achat de concessions.

Le conseil municipal décide demander aux personnes ayant des résidences secondaires de payer une taxe à définir.

7-Questions diverses

-Vendredi 7 décembre: exercice des pompiers sur le château

-Rendez-vous avec le notaire pour la signature l' acte d'achat de l'épicerie: lundi 10 décembre.

Accord emprunt 150 000 euros, validation du dossier par la Caisse des dépôts et consignations. Versement des fonds en suivant la signature de l'acte.

-Visite du sous-préfet jeudi 20 décembre

-Courrier cabinet FLP Avocats pour utilisation d'une image soumise à licence d'utilisation payante sur le site internet de la commune. Le conseil charge le maire de contacter un avocat si cela s'avère nécessaire.

-Contrat fourniture d'électricité : renouvellement pour la salle des fêtes.

-Courrier du Conseil départemental : versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle: 4 350.36 euros

La séance est levée à 22h10.